



# BULLETIN MUNICIPAL



Février 2019

Numéro 20

## **Le Mot du Maire**

*Cette année, le Conseil municipal va s'engager fortement dans l'amélioration de notre cadre de vie. Nombreux d'entre vous nous ont sollicité pour agir dans ce domaine, améliorer l'aspect de notre village et de ces environs. Des actions vont être menées pour la propreté de nos rues, de nos espaces communs, ... avec l'aide de bénévoles lors des journées citoyennes, mais aussi au quotidien dans le cadre de travaux communaux. Nous continuerons à sensibiliser ainsi les particuliers à agir aussi dans leur domaine privé.*

*Un des axes de cette amélioration sera l'aménagement de l'aire randonneurs qui profitera aussi aux villageois : un lieu de rencontres, de détente et d'aire de jeux sécurisé pour les enfants. Nous échangeons avec la commune de Saint-Martory pour mettre en place une signalétique pour notre aire de détente, en plus du passage du GR VIA GARONA.*

*Nous comptons sur l'ensemble des riverains pour rendre le lieu accueillant et jouer la carte de l'accueil comme nous savons tous l'apprécier quand nous sommes, nous aussi, des visiteurs en d'autres lieux. Il sera agréable de contempler le sommet du CAGIRE et nos espaces naturels dans ce cadre respectueux.*

*Nous sommes en adéquation avec les politiques d'aménagement ruraux et du futur Parc Naturel Régional. Ne manquons pas ce rendez-vous qui sera essentiel à ce qu'ARNAUD-GUILHEM soit considéré sur le territoire du Comminges.*

*Jean-Pierre VIALATTE*

## Les travaux réalisés en 2018

- Réserve incendie communale
- Accès et parvis de la Salle des fêtes
- Aménagement de la salle du Conseil municipal
- Mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des toilettes de la Salle des fêtes □ Ossuaire



## Les travaux prévus en 2019-2020

- Aménagement des abords de la réserve incendie
- Poursuite de la végétalisation du cimetière
- Mise en conformité des installations électriques des cloches de l'église
- Salle de préparation de la Salle des fêtes
- Salle du Conseil municipal
- Informatique secrétariat de la mairie
- Projet d'aménagement du parking randonneurs et d'une aire de détente :

Depuis de nombreuses années, nous constatons une augmentation de la fréquentation du village par de nombreux touristes et randonneurs et plus encore depuis que le GR 861 VIA GARONA le traverse. Nous avons constaté la difficulté pour les randonneurs de trouver un emplacement dédié à leur accueil sur le village.

Après questions et concertations, c'est notre ancien terrain de pétanque, aujourd'hui abandonné des boulistes et couteux à l'entretien, qui nous a paru le lieu le plus approprié.

Projet pour le stationnement : une partie du site serait aménagée pour parquer les véhicules des randonneurs, ce qui nécessite une structure goudronnée et matérialisée.

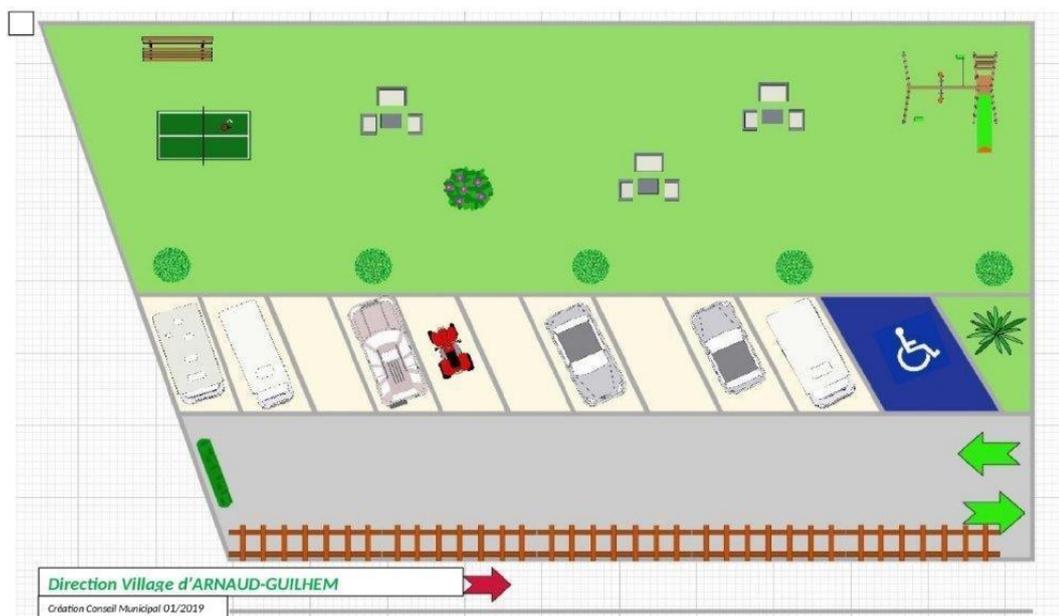
Projet pour le repos et la détente : nous envisageons l'installation de tables accouplées de bancs pour le pique-nique et l'installation d'agrès de jeux pour enfants, d'une aire de pétanque et d'une table de ping-pong en béton. La matière de ces articles est choisie en fonction des coûts d'entretien peu onéreux.

La réalisation de ce projet permettra de répondre aux attentes des randonneurs, mais pas seulement : nos agriculteurs locaux, fournisseurs en produits fermiers et nos habitants y trouveront également leur intérêt.

La création d'un panneau avec la carte de notre territoire peut aussi être le support publicitaire de nos entreprises et activités locales.

D.T.

## PROJET PARKING RANDONNEURS ET AIRE DE DETENTE

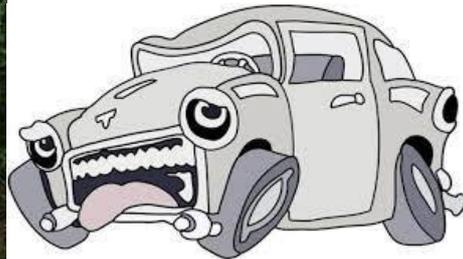


### Mise en service de la réserve incendie

Dimanche 25 novembre 2018, les sapeurs-pompiers de Saint-Martory, en présence des Lieutenants Christophe CIMOLINO et Dominique ORTET, sont venus valider les installations de la réserve incendie en présence de quelques élus engagés et dévoués. Cette manœuvre avait pour but de vérifier son bon fonctionnement et d'homologuer notre réserve.



## ENVIRONNEMENT : Aimeriez-vous trouver cela devant chez vous ?



Le dépôt sauvage est un acte d'incivilité. Il consiste à abandonner des déchets à des endroits non autorisés. Ces dépôts ont un impact environnemental et économique important. Ils polluent les sites et leur ramassage coûte à la collectivité. Tout dépôt sauvage est passible d'une amende de 1500 € et 3000 € en cas de récidive. La déchetterie de Saint-Martory et de Mane est à votre disposition sur notre secteur proche.

DÉCHETTERIES			
OUVERTURE HIVER 1 <sup>er</sup> octobre - 31 mars 8h - 12h (M) 13h30 - 17h30 (AM)		OUVERTURE ÉTÉ 1 <sup>er</sup> avril - 30 septembre 8h30 - 12h (M) 13h30 - 18h (AM) sauf * 14h - 18h	
MANE	SAINT-MARTORY	MANE	SAINT-MARTORY
M	AM	M	AM
LUN	●	●	●
MAR	●	●	●
MER	●	●	●
JEU	●	●	●*
VEN	●	●	●
SAM	●	●	●



**SERVICE DÉCHETS**

**CALENDRIER 2019**  
à partir du 7 janvier

**COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**DÉCHETTERIES**

**NOUVEAUTÉ 2019**  
Pour les habitants des secteurs Salles et Saint-Martory, l'accès aux deux déchetteries (Mane et Saint-Martory) est désormais possible.

**SAINT-MARTORY** 05.61.90.76.92  
**MANE** 05.61.98.49.32  
**ASPET** 05.61.79.59.47

**OUVERTURE ASPET**  
Mardi 13h45 - 18h  
Du mercredi au samedi  
7h45 - 12h / 13h45 - 18h  
Déchetterie gérée par le SIVOM SGMA (Saint-Gaudens - Montréjeau - Aspet - Magnoac).

**Cagire Garonne Salat**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
15 avenue du Comminges 31260 MANE  
05.61.98.49.30  
secretariat@cagiregaronnesalat.fr  
[www.cagiregaronnesalat.fr](http://www.cagiregaronnesalat.fr)

RETROUVEZ L'ACTU DE L'INTERCOMMUNALITÉ SUR NOTRE PAGE  
Facebook/Communauté de communes Cagire Garonne Salat  
Communauté de communes Cagire Garonne Salat  
"Le plus près de la vie politique."



**Cagire Garonne Salat**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## ENVIRONNEMENT : Ici, c'est zéro phyto !



Notre municipalité a fait le choix par anticipation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires et/ou de désherbants dans notre commune et ce depuis cinq ans. Le cimetière est bien sûr concerné par cet arrêté. Nous ensemençons régulièrement pour que les espaces communs retrouvent un aspect naturel et verdoyant. Nous faisons la remarque qu'autour de certaines sépultures, cet engagement n'est pas respecté. Nous demandons aux personnes qui viennent

entretenir les concessions de respecter les décisions de la municipalité.



# LES AIDES DE LA RÉGION

Pouvoir d'achat

Pouvoir d'achat

## TOUTES LES AIDES DE LA RÉGION POUR VOUS

### COMMENT LA RÉGION VOUS AIDE AU QUOTIDIEN

#### APPRENDRE / SE FORMER

53 000 demandeurs d'emploi ont suivi une formation financée par la Région en 2017. La Région prend tout en charge, des frais de transport aux droits d'inscription aux examens.

4 134 aides en 2018 pour permettre aux étudiants de l'étranger

De 240 € à 700 € versés chaque mois pour les demandeurs d'emploi qui sont en formation sous certaines conditions. Possibilité d'aides aux déplacements et à l'hébergement.

Pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, la rémunération oscille entre 850 € et 1930 €

700 familles en difficulté financent une aide pour leur enfant lycéen, en 2017. Une aide pour les apprentis de 90 à 120 € par an pour se restaurer en fonction du revenu des parents.

Formations Sanitaires et sociales : prise en charge de la totalité des frais de scolarité pour les élèves de niveau lycée et inférieur, 15 000 élèves par an.

Un ordinateur portable gratuit pour 74 % des lycéens et 94 % des apprentis de la Région. Une aide à l'achat de 80 à 200 € pour les familles quand des revenus plus élevés.

Pass Mutuelle jusqu'à 100 € par semestre à une mutuelle. 1 876 étudiants aidés en 2018.

Gratuité des manuels scolaires pour les lycéens et apprentis, soit une économie de 160 € environ.

3 346 élèves et étudiants ont reçu en 2018 une bourse d'étude pour se former aux métiers du sanitaire et du travail social.

87 000 valises gratuites contenant l'équipement professionnel distribuées aux apprentis et élèves des filières pro.

#### SE LOGER

Éco-chèque logement : 1500 € ou 1000 € pour les propriétaires occupant leur logement ou le louer. 30 000 foyers ont reçu l'éco-chèque depuis 2016 permettant de réduire d'au moins 25 % leur consommation d'énergie.

Pour les apprentis, de 200 à 400 € par an pour se loger.

12 622 logements sociaux, communaux, résidences universitaires ou foyers de jeunes travailleurs financés en 2018.

#### SE DÉPLACER

2,5 millions de billets TER à petit prix : 1 €, 3 €, 5 €. Chaque billet de TER est financé à 75 % par la Région.

Pour les apprentis, de 100 à 200 € par an, en fonction de la distance domicile/TER.

500 € pour passer le permis de conduire pour les élèves en dernière année de CAP ou de bac pro.

Gratuité de la carte grise pour les véhicules hybrides et électriques.

Plafonnement du prix des transports scolaires pour 180 000 jeunes grâce au financement de la Région.

#### S'ÉPANOUIR

15 € de participation pour une licence sportive UNSS.

20 € à dépenser dans les librairies indépendantes pour encourager la lecture des lycéens et apprentis.

1<sup>er</sup> départ en vacances grâce à un financement régional. 2 261 enfants issus de familles modestes ont profité d'un séjour de vacances en 2017.

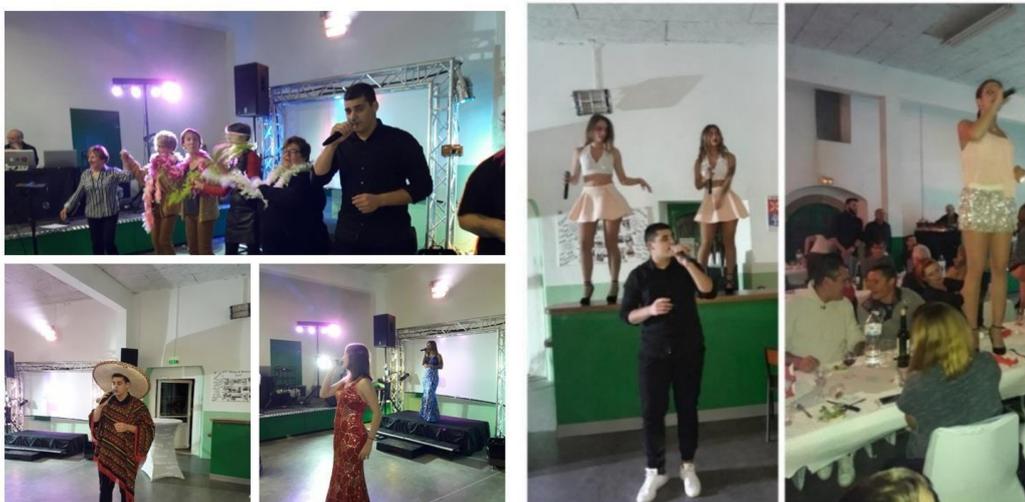
150 festivals sont soutenus financièrement chaque année par la Région, permettant ainsi de réduire le prix des entrées.

Source : DSDS, Pôle Emploi-Métiers, Cerveau 2015, novembre 2018

Journal de la Région Occitane - Pôle Emploi-Métiers - Décembre 2018 - page 1

## Une fête de la Saint-Martin aux couleurs du Centenaire

- **Vendredi 9 novembre 2018** au soir, les habitants du village et leurs amis se sont retrouvés à la Salle des fêtes autour d'un excellent Cassoulet préparé par un traiteur local. L'animation musicale était assurée par le groupe «Tendances Live». Les « couche-tard » ont pu en profiter jusqu'au bout de la nuit !



- **Samedi 10 novembre 2018**, la messe a été célébrée à 11 heures dans l'église du village. S'en est suivie la cérémonie au Monument aux morts pour célébrer « **le Centenaire de l'Armistice de 1914-1918** ». Un hommage aux soldats Arnaud-Guilhemois a été rendu par Monsieur le Maire, le Conseil municipal et les enfants du village, en présence des villageois.

Hommage a été rendu à Julien RIBET, Philippe DAURE, Jean CAPERAN, Blaise SARLABOUS, Jean-Marie LABATUT, Edmond DULION, Jean-Marie BAZY et François Jean CASSE morts pour la France pendant la Grande Guerre.

L'accompagnement musical était assuré par la banda « Los torros de fuego».



La banda « Los torros de fuego » a poursuivi son animation lors de l'apéritif-concert offert par la Municipalité et le Comité des fêtes. Un moment de convivialité où jeunes et moins jeunes étaient au rendez-vous.

## Noël au village



- Samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, le Comité des fêtes, les élus et les bénévoles ont décoré le village aux couleurs de Noël.



- Dimanche 9 décembre 2018 a eu lieu le traditionnel « Arbre de Noël ».

Les séniors, les enfants et les habitants du village se sont retrouvés à la Salle des fêtes autour de l'Arbre de Noël. Un goûter a été partagé avant l'arrivée du Père Noël. Sa hotte était chargée de cadeaux pour nos enfants et nos séniors présents.



## Le Cabaret des écoliers de Saint-Martory



Le 18 décembre dernier, nous avons reçu l'accueil loisirs de l'école de St Martory pour la fête de fin d'année. Un agréable moment et un beau cabaret dans la Salle des fêtes de notre village.



## Association « Les amis du patrimoine »

Les membres de l'association locale ont été très actifs pour le village en 2018. Grâce à eux, les lavoirs de la Mesplère et du fond de la côte ont été restaurés et leurs abords nettoyés, les gravures sur le Monument aux Morts sont à nouveau lisibles. Merci à Luc et Olivier d'œuvrer pour le maintien de notre patrimoine.

Tous les volontaires seront les bienvenus au sein de l'association (contact via le site de la commune)



## Prochaine « Journée citoyenne »

Samedi 13 avril 2019,

- élagages,
- pose de la bâche autour de la réserve incendie,
- travaux de finition à la Salle des fêtes et à la salle du Conseil municipal,
- plantations de printemps,

seront au programme de cette Journée citoyenne.

Concernant le fleurissement du village, vos plants et graines seront les bienvenus.



Les efforts de la matinée seront récompensés par la traditionnelle « Auberge espagnole ».

Nous vous attendons nombreux !

## Condoléances à la famille de

**Jeanne TRESCASES**, décédée le 30 janvier 2019 à Saint-Martory.

## Un peu d'histoire : Les cabaretiers mis à contribution... et rappelés à l'ordre (1804)

La séance du conseil municipal du 25 pluviôse an XII (15 février 1804) est consacrée à l'établissement du budget de l'an XIII (du 23 septembre 1804 au 25 septembre 1805). Comme cela se répétera de multiples fois tout au long du siècle, les recettes sont insuffisantes. C'est pourquoi, sous réserve de l'accord du sous-préfet, le conseil envisage la mise en place d'une taxe sur les vins. La décision du sous-préfet n'est pas connue mais, pour les années suivantes, cette taxe n'apparaîtra plus dans les budgets.

*« Le conseil considérant que les dépenses les plus indispensables de la commune sont bien au-dessus des revenus ; que pour y porter un équilibre, il est nécessaire d'établir sur les vins vendus par les cabaretiers achetant en gros et non sur les propriétaires vendant leur propre vin à pot renversé (...) un **droit d'octroi** sur le vin à raison de cinq francs sur chaque mesure ancienne ou six hectolitres soixante-dix-sept litres en mesure nouvelle. Cet établissement aura lieu à commencer le premier ventôse de l'an treize » (20 février 1805).*

La « vente à pot renversé » signifie la vente directe par le producteur de son surplus de consommation. C'est la survivance d'une pratique du moyen-âge. Les citadins qui, dans l'enceinte de la ville, avaient un jardin avec une vigne avaient le droit de vendre une partie de leur vin sans payer la taxe des cabaretiers à condition de le vendre au détail (« au pot ») et en ne faisant pas entrer les clients chez eux : une porte donnant sur la rue était partagée en deux parties, le volet du bas restait fermé, le client présentait un pot que remplissait un domestique.

Au cours de la même délibération, le maire indique aux conseillers que « **les cabaretiers malgré la défense réitérée donnent à manger et à boire à une heure tarde à des gens sans aveu venant des communes voisines et à des enfants de familles honnêtes de la commune ce qui pourrait nuire à cette famille remplie d'honneur et de sentiment et en outre (au) repos public. Le conseil municipal en séance extraordinaire arrête que la loi du quinze germinal an sept (7 avril 1799) sera appliquée aux cabaretiers qui réfugieront et donneront à manger et à boire à des gens inconnus et sans passeport ni aux gens de famille ni à toutes autres personnes de la commune après neuf heures du soir. Si dans le cas les personnes se trouvent à l'auberge après l'heure indue et malgré que le cabaretiers leur donnassent congé ce qui marque une rébellion, ils iront trouver le maire ou l'adjoint ou un des membres du conseil municipal qui prendront la force armée pour faire régner le bon ordre. »**

*Fait à la mairie d'Arnaud-Guilhem les jours et an que dessus.*

Suivent les signatures du maire et des conseillers présents.

Ne pas jeter sur la voie publique